

Rappel historique

La maison des orphelins, s'Waisehuess, a été fondée au cours de la première moitié du XIV^e siècle, à l'instar de celles de Florence, Bruxelles et Bâle, pour faire face aux suites des épidémies de peste qui sévissaient en ce siècle. Elle s'installa du côté de la Porte Sud de la ville mais changea plusieurs fois d'emplacement. En particulier au temps de la Réforme, lorsqu'en 1534 lui échut le couvent Sainte-Catherine, puis en 1836 le couvent Sainte-Madeleine, qui fut détruit en 1904 par un violent incendie. Mais dès 1909, elle a pu s'installer dans un bâtiment tout neuf et fonctionnel à Neudorf.

En examinant les différents projets pédagogiques élaborés au cours des siècles on peut noter que cette institution a fait l'objet de soins constants de la part des élus et que des mesures ont été régulièrement prises concernant des problèmes récurrents tels que l'admission, les modes et conditions de prises en charge (en intra ou non), la scolarité (en interne ou externalisée), la religion, la discipline, le personnel ...

Déjà en 1500, un des premiers règlements connus de la ville «Die Ordenunge der Weysen» avait établi des règles qui organisaient la vie collective et assuraient la bonne éducation des orphelins.

Plus tard, en 1778, la Vaterländische Gesellschaft proposa un projet d'éducation très novateur avec la création d'une école, régla l'apprentissage et les débuts dans la vie professionnelle des orphelins tout en instituant le premier conseil de discipline.

En 1865, le Pasteur Röhrig et le Docteur Schneegans s'élevèrent contre la volonté des Hospices civils de vouloir fermer l'établissement afin de favoriser le placement familial, qui selon eux aurait été plus propice à l'épanouissement affectif des orphelins. A cette époque, ces derniers étaient déjà placés en nourrice jusqu'à 7 ans et dès 14 ans, garçons et filles, allaient faire leur apprentissage professionnel chez des particuliers ou chez des artisans tout en étant admis d'office dans la corporation de leur profession.

Finalement l'établissement fut maintenu pour protéger les enfants de l'exploitation éventuelle des familles et patrons et de nouvelles réglementations furent instaurées.

En 1877 fut créée l'Association des Anciens Elèves, société mutuelle de prêt basée sur la cotisation de ses membres et présidée de droit par le directeur.

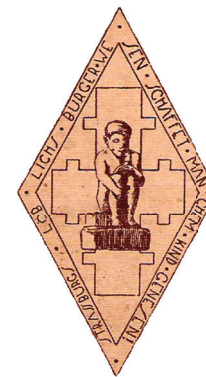
En 1900, le directeur fut nommé par le Tribunal tuteur légal des orphelins municipaux.

Le problème religieux et la présence des sœurs

Au cours des ans, la religion pratiquée au sein de l'institution a elle aussi fait l'objet de bien des attentions et réglementations de la part des bourgeois strasbourgeois.

Au départ bien sûr tous les orphelins accueillis étaient catholiques, puis à la Réforme seuls furent admis les protestants mais avec l'annexion à la France l'établissement dut à nouveau accueillir des enfants des deux confessions non sans quelques réticences. Les scissions et querelles d'admission ou non d'orphelins de telle ou telle religion étaient bien souvent motivées par des questions financières, les uns ne voulant pas financer l'accueil des autres. De même, pour les directeurs d'abord tous catholiques, puis tous luthériens, il fut, après bien des conflits et en raison du compromis historique entre les Eglises et l'Etat, décidé que le directeur serait alternativement protestant ou catholique.

Par ailleurs, des Sœurs, comme souvent en milieu hospitalier, étaient présentes à l'orphelinat (au nombre de 6 en 1920). A peu de frais, elles jouaient un rôle dans l'organisation et la bonne marche de celui-ci, elles s'occupaient du linge, du ravitaillement de la cuisine, de la couture, du jardinage et de l'infirmerie ; le reste du personnel étant essentiellement occupé à l'instruction des pensionnaires. Mais leur présence ne fit pas toujours l'unanimité. En effet, elles furent une première fois écartées de l'établissement avant d'être rappelées en 1848. Leur retour fut cependant de courte durée puisqu'en 1926, par sa séance du 21 septembre, le



1865 – Extraits du plaidoyer du Pasteur Röhrig en faveur du maintien de l'Orphelinat

La fermeture de l'Orphelinat à cette époque avait pour origine le souhait des Hospices civils d'agrandir leurs services et de s'approprier de nouveaux locaux. L'insuffisance de l'enseignement et de l'éducation des orphelins des deux confessions leur avait servi de prétexte. L'administration municipale chargea alors son archiviste le docteur Schneegans d'analyser la situation exacte de l'établissement et d'émettre un avis sur cette proposition du Conseil d'administration des Hospices civils. Il se prononça en faveur de l'Orphelinat.

« Ainsi veulent-ils nous prendre à présent cet Orphelinat, ils veulent le supprimer, le désorganiser, ils veulent disperser les pauvres enfants, les répartir de-ci, de-là dans des établissements spéciaux, à l'hôpital, en pension dans des maisons privées. De quel droit peut-on s'attaquer à une institution, héritage des ancêtres, qui a produit tant de bien. Est-il permis de vendre, d'enlever à sa destination un pareil sanctuaire, refuge des enfants pauvres ? Car si l'Orphelinat est une fois dispersé, c'en est fini de lui, il ne sera jamais plus réorganisé. De quel droit encore, peut-on autoriser ou employer des legs autrement que selon la volonté des testateurs ? Vraiment, aucune commission administrative n'y est autorisée ! Il se peut que certains défauts et abus se soient introduits dans l'Orphelinat ; eh bien ! que l'on nettoie la maison de tout ce qui ne doit pas s'y trouver, que l'on cherche à relever l'esprit domestique et familial par des employés sensés et foncièrement pieux, mais non fanatiques ; que l'on veille avant tout à y avoir une bonne mère des orphelins et que l'on donne au père des orphelins une activité suffisante : qu'on ne limite pas trop son champ d'action, qu'on lui fasse confiance, bien entendu, avec les garanties nécessaires, ou alors serait-ce, suivant certains principes, l'administration sans cœur, sans compassion, sans amour, celle qui ne sait que compter, qui serait la meilleure ? S'il en était ainsi, alors malheur à vous, orphelins, car vous ne serez plus que simples chiffres sur un grand tableau noir, sur lequel on s'empresse le plus tôt sera le mieux ! – d'effacer quelques zéros ! Non seule une administration où la sagesse et la prudence vont de pair avec l'humanité et avec l'amour, seule une sagesse paternelle, une prévoyance affectueuse, conviennent à un Orphelinat ; et ce n'est que sous cette douce protection que les orphelins peuvent se développer, comme du reste toute éducation ne peut prospérer que par l'amour et la confiance réciproque.

Ou bien la suppression de l'Orphelinat serait-elle basée sur une raison d'économie voulue ? Comment cela ? L'Orphelinat n'a-t-il pas traversé des temps bien plus durs que la période actuelle : l'époque de la Guerre de Trente Ans, et celle de la Révolution ...

Ou bien considérerait-on la vie commune dans la même maison comme préjudiciable ? Or, cette vie commune n'a-t-elle pas précisément pour elle l'expérience acquise dans le courant de plusieurs siècles ? ...

S'il en est qui ont transgressé, ce n'est certes pas l'éducation reçue à l'Orphelinat, qui en est la cause et l'éducation en dehors de la maison ne l'empêcherait certainement pas davantage. La vie commune, au contraire, apprend de bonne heure aux enfants le sentiment de l'égalité par devant la loi, de plus, elle leur enseigne, combien sont nécessaires l'ordre, la sociabilité avec les personnes d'une autre religion (les enfants catholiques et protestants étant maintenant ensemble), la discipline, l'application et l'obéissance, bases du bonheur social ; cette vie en commun, n'est du reste nullement nuisible à leur santé, car ils ne sont pas enfermés dans des chambres étroites et malsaines, au contraire ils disposent de vastes salles de travail et de dortoirs, propres et bien aérés, de vastes cours et jardins ; cette vie commune n'a rien de monacale : on permet aux orphelins d'aller voir des parents, de faire des courses et ils sont souvent en contact avec le public ; il y en a qui fréquentent les écoles publiques. Qu'ils envisagent la vie à travers l'Orphelinat, cela n'est que naturel : qu'on leur laisse leur timidité et leur innocence enfantine, ils apprendront assez tôt à connaître la vie !

On nous dit bien : mais nous ne voulons nullement abandonner les orphelins ; on s'occupera d'eux en dehors de l'Orphelinat. On veut mettre les fillettes dans des établissements religieux, protestants ou catholiques ! Qui nous en garantit la mentalité, car ce ne sont que des établissements privés ! Et même en admettant qu'ils fournissent présentement une garantie, qui est-ce qui garantit pour l'avenir ? ...

On dit encore que l'on veut les placer dans des familles, dont ils se sentiront les membres. Fort bien ! Mais dans quelles familles tomberaient-ils, si on les mettait en pension ? Quelles sont les personnes qui, trop souvent malheureusement, prennent de tels enfants en pension ! Cela fait pitié ! L'argent est généralement le principal et les enfants s'en tirent comme ils peuvent. ...

Aucune surveillance de l'Autorité, si prévoyante et si sévère fut-elle, ne peut remédier aux mille inconvénients et dangers qui menacent sous ce rapport. Ces pauvres enfants ne seraient-ils pas irrémédiablement livrés à toutes sortes de tentations. ! Et même, si tout cela n'était pas, les enfants seraient-ils considérés dans la famille étrangère comme s'ils en faisaient partie ? Seraient-ils partout traités aussi justement et impartialement, comme à l'Orphelinat, où ils se trouvent avec leurs semblables ? Rien n'aigrit et n'endurcit davantage l'âme enfantine que la partialité, que le froissement du sentiment du droit ...

Les employés de l'Orphelinat sont des employés publics, donnant toute garantie ; à l'étranger, dans les établissements particuliers, dans les maisons privées, qui pourrait exiger une garantie ? Et même si elle était exigée, qui pourrait obtenir cette garantie avec une entière sécurité ? ... La bourgeoisie a du reste un droit à son Orphelinat, légitimement acquis et reconnu depuis des siècles ; c'est donc le devoir sacré des chefs de la municipalité, de sauvegarder ce droit et de le maintenir pour les plus pauvres de nos concitoyens, dont le sort leur est confié en leur qualité de tuteurs et administrateurs ... L'avenir vous regarde ...

Conseil municipal trancha définitivement pour le remplacement de «toutes les sœurs de l'orphelinat par du personnel laïc». Cette décision a généré débats et frictions, d'une part entre certains membres de l'établissement et la municipalité et d'autre part entre cette dernière et les strasbourgeois eux-mêmes. Plusieurs articles de journaux ont fait état de l'affaire avec des prises de position plus ou moins partisans, à l'instar de ceux de «L'Elsässer» ou de «La République».

Les anciens élèves s'en mêlèrent eux aussi comme en témoigne cette lettre d'anciens orphelins (notamment catholiques) adressée au Maire de Strasbourg, datée du 5 octobre 1926 et conservée aux Archives municipales.

Monsieur le Maire,

Unis par des liens de fraternelle solidarité, les soussignés anciens élèves de l'Hospice des Orphelins de Strasbourg Neudorf ont appris avec une vive émotion que, sur proposition du Directeur de ce dernier établissement, la Commission des Hospices civils dont le maire de la Ville de Strasbourg est le Président né, vient de décider le renvoi des Sœurs de la Charité qui desservent l'Orphelinat depuis plus de 100 ans. Les anciens ainsi que les anciennes élèves qui ont été élevés par les Sœurs dès leur tendre jeunesse leur gardent des sentiments de profonde gratitude et de vive sympathie et ont de la peine à croire à la décision du Conseil d'Administration.

Lors des fêtes annuelles, celui-ci, par la voix de son président, n'avait pas assez d'expression de reconnaissance, de paroles élogieuses envers les Sœurs, maintenant menacées d'expulsion ! En quoi ces dernières ont-elles tout à coup démeritées ? L'administration ainsi que le Directeur, auteur de ce projet, devrait tout de même connaître le dévouement, l'abnégation des bonnes sœurs ainsi que la popularité dont celles-ci jouissent parmi la population strasbourgeoise. Pourquoi les mettre à la porte comme de mauvaises servantes ? Le bon sens a de la peine à se faire à cette idée !

Mais non ; M. le Maire, vous ne permettrez pas que pareille honte et semblable injustice se commettent. Vous userez certainement de votre haute influence pour faire revenir le Directeur de l'Orphelinat ainsi que le Conseil d'Administration des Hospices de la ville sur leur détermination. Les anciens, les élèves d'à présent et futurs vous en seront reconnaissants. Conservez à notre vieille institution strasbourgeoise cette haute moralité des Sœurs qui forme le pivot de la structure de cette maison depuis des générations.

Dans cet espoir, nous vous exprimons, M. le Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Suite à ce conflit entre le directeur et la sœur supérieure catholique, les enfants furent regroupés non plus par confession, mais par âge et par sexe. Les prières devinrent communes, les cérémonies religieuses (communions, confirmations) furent fêtées au sein de l'établissement. Ces jours de fêtes étaient pour le maire ou son représentant l'occasion idéale de manifester leur bienveillance et sollicitude en assistant aux repas.



Dessin de E. Petit datant de 1836 représentant une religieuse du couvent Sainte-Madeleine. Œuvre offerte par l'établissement à la Paroisse Sainte-Madeleine pour son musée en 2014 .

L'admission des premiers pupilles

Au départ, l'orphelinat, en tant que fondation autonome, était entièrement financé par la ville, l'apport des quêtes annuelles, les revenus de ses biens ruraux puis, au cours des siècles, par d'importants dons et legs. Mais à la Révolution, son administration et son patrimoine furent rattachés aux Hospices civils de Strasbourg. L'Orphelinat municipal devint Hospices des orphelins de la ville de Strasbourg et la décision centralisatrice du pouvoir jacobin aliéna jusqu'en l'an 1885 l'établissement et le pouvoir du directeur.

Fin XIX^{ème} et début XX^{ème}, exception faite des périodes de guerre, le nombre d'orphelins pris en charge par l'institution diminuait régulièrement grâce à l'allongement de la durée de vie des parents du à de meilleures conditions sanitaires et sociales en ville.

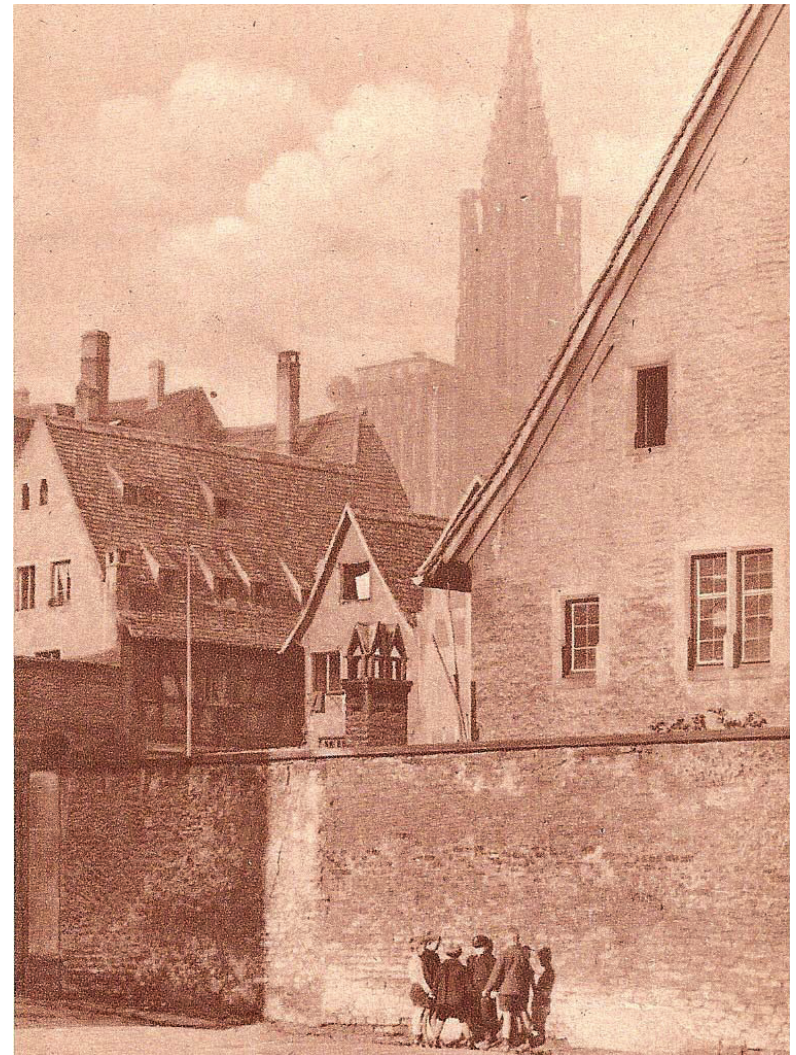
Aussi, en 1925, pour en assurer la pérennité seront admis les premiers pupilles de l'Assistance Publique. Ils seront regroupés dans une section appelée «le Dépôt» et constitueront progressivement la majorité de l'effectif puisqu'en 1950 on ne comptera plus qu'une vingtaine d'orphelins sur un effectif de 230.

C'est ainsi, qu'au fur et à mesure que le public accueilli se diversifiait, l'évolution logique du nouveau statut de l'établissement se profilait clairement transformant un peu plus tard celui-ci, comme tous les anciens orphelinats, en une MECS - Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Au début du XX^e siècle, au sein de l'institution, traditionnellement l'action régulatrice de la morale du groupe et la discipline des apprentissages étaient déterminantes. Psychologiquement, l'enfant orphelin connaissait sa situation. La cause de son placement échappait à toute interprétation. Il acceptait avec reconnaissance la suppléance du père (surdéterminée en la personne du directeur) et de la mère (l'éducatrice omniprésente), tout en restant en relation avec sa famille d'origine. En général, on ne décelait chez lui aucun ressentiment contre la société.

Dans l'ensemble, chacun suivait la bonne marche du groupe. Celui-ci primait sur l'individu auquel il assurait la sécurité affective entre égaux. Il en résultait pour l'avenir une excellente adaptabilité à la vie sociale et à la prise de responsabilité en société. Les enfants fréquentaient les établissements scolaires du quartier où ils étaient remarqués du fait de leur uniforme, ce qui les isolait souvent. Les devoirs du soir réglaient la vie à l'internat.

Les éducatrices, une par groupe, sans remplacement institué, étaient de fortes personnalités entièrement dévouées à leur tâche.



Vue de la place Sainte-Madeleine

L'après guerre les débuts de l'individualisation

Après avoir souffert de la deuxième guerre mondiale, de l'évacuation à Clairvivre, des bombardements et de l'engagement trop prononcé de son directeur avec les autorités allemandes comme les édiles de la ville et de l'hôpital, l'établissement, avec l'arrivée de M. JOST, peut enfin démarrer un nouveau projet basé sur l'individualisation et de nouvelles conceptions psychopédagogiques. Mais, les quelques heures de vacances du

psychiatre et de la psychologue ne suffisent pas à vaincre la lourdeur de la structure administrative hospitalière. Cette dernière et l'importance des effectifs s'avèrent contraignantes et éreintantes pour le personnel.

Cependant, au cours des années 50, les conditions de travail commencent à changer, certains surveillants chargés d'éducation suivent une formation spécialisée pour devenir éducateur ou moniteur-éducateur. La création de deux groupes supplémentaires permet la réduction de l'effectif au sein des groupes. Les horaires de travail des éducateurs sont assouplis grâce à la création de postes de remplaçants. La systématisation du travail en équipe et la volonté de réfléchir aux pratiques amènent l'institution à créer des temps de réunion hebdomadaires de deux heures sous la houlette du directeur. Ces heures sont complétées par la suite de deux heures supplémentaires au sein de chaque groupe, en raison de l'augmentation du nombre d'équipes et de membres du personnel.

Dans les années 60, les éducateurs chefs et l'unique psychologue élaborent des projets de rattrapage scolaire et favorisent les relations avec les maîtres des écoles. La collaboration avec les rééducateurs et autres psychothérapeutes se développe elle aussi grâce aux observations écrites et aux premières réunions de synthèse. Grâce aux réunions pour l'orientation professionnelle avec le personnel de la DDASS, les jeunes sont maintenant orientés vers l'enseignement général ou technique plutôt que vers des placements traditionnels directs chez les maîtres d'apprentissage de la ville. C'est depuis cette époque que le nombre d'adolescents(es) augmenta au sein de l'institution.

Après 1968, les changements sociétaux et les nouvelles méthodes éducatives engendrent une volonté de transformer les locaux en les personnalisant davantage avec l'approbation du Conseil d'administration des Hospices civils.

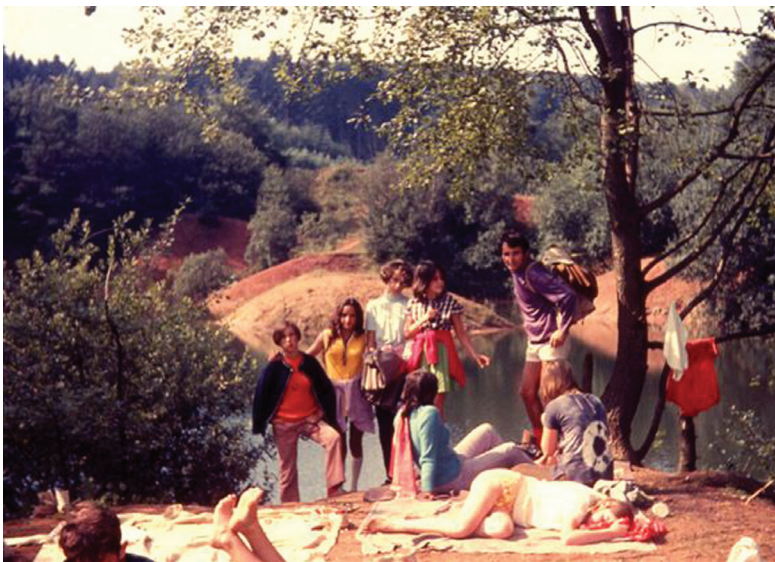
Mais une fois encore, en raison du manque d'autonomie et du faible budget de l'établissement ces travaux sont souvent rendus difficiles voire retardés.



Etude et salle à manger dès 1956



Groupe des adolescents en 1962



Camp franco-allemand

- une intensification des relations extérieures avec l'organisation de vacances et d'échanges internationaux avec l'Allemagne ou la Hollande
- une facilitation des rapports avec les familles et une augmentation accrue des visites et des sorties
- une volonté de sortir les enfants de leur isolement par la création de parrainages (65 sorties le 1^{er} Noël d'ouverture). Ces derniers apportent, à ceux qui s'y prêtent, de nouveaux liens qui favorisent un meilleur épanouissement affectif souvent prolongé au-delà du placement, offrant même à certains, en accord avec la DDASS, la possibilité de placement familial ou d'adoption.



L'établissement dans les années 70

Dans les années 1970, la cohésion de l'ensemble du personnel éducatif et technique est assurée par un conseil de maison. Au sein des équipes éducatives, les améliorations du projet pédagogique et les changements d'organisation sont souvent précédés de journées d'études ou de bilans, certaines fois avec la collaboration d'un spécialiste extérieur à l'établissement. Les travaux entrepris et la pertinence du nouveau mode de fonctionnement et de prises en charge permettent de proposer de nouvelles approches éducatives.

Au fur et à mesure de leurs applications, on peut constater et analyser des effets bénéfiques avec :

- une amélioration de l'état physique des enfants
- une diminution très importante du nombre d'enfants énurétiques passé du tiers à moins de 5 % de l'effectif après l'humanisation des locaux et la réduction du nombre d'enfants par groupe
- un effet de détente dans la vie collective après le lancement des équipes sportives de l'USON (Union Sportive de l'Orphelinat du Neudorf - handball et rythmique)
- une implication nouvelle des adolescents dans la vie de l'établissement grâce à leur intégration, au travers de l'USON, au sein de la Société des Amis du Foyer Charles Frey

Les années 80 - La modernisation des prises en charge

En 1980, le rapport Bianco-Lamy va faire le bilan de l'évolution depuis la précédente étude Dupont Fauville et vient à point dans l'évolution des méthodes médico-psycho-socio-pédagogiques. Ce rapport administratif ouvre un nouveau champ d'actions en collaboration avec les travailleurs sociaux de la région.

Dès lors, on constate la diminution du nombre d'enfants placés « en garde » et la durée du retrait. Les placements en famille à partir des établissements deviennent plus fréquents raccourcissant de plus en plus la durée des séjours.

Désormais, la prise en compte des droits de l'enfant et de la famille devient une obligation et les spécialistes préconisent le maintien et l'intensification des relations avec les parents.

Au Foyer Charles Frey un nouveau projet régulant, entre autres, les relations avec les familles est étudié en équipe dès 1973.

Dans la vie quotidienne, les éducateurs acceptent de partager leurs repas avec les enfants et rapidement ressentent cette innovation comme un progrès relationnel. Les trousseaux sont définitivement individualisés par l'achat d'effets personnels chez certains fournisseurs sur un crédit attribué à chacun (budget vêture) ou par la liberté de choisir des vêtements en puisant dans le stock de dons de l'établissement.

La création de l'externat

Au début des années 80, l'innovation la plus importante de l'établissement est la création du secteur de l'Externat. Au cours des siècles passés différentes expériences d'école interne avaient déjà été menées au sein de l'institution soit pour des motifs pédagogiques (améliorer la scolarité, les chances éducatives et professionnelles ...) soit par mesures de prévention (séparation des orphelins des autres enfants dont la moralité était jugée douteuse, patrons parfois trop exploités ...) ou supprimées pour des motifs divers (égalité avec les autres enfants, meilleure intégration dans la vie de la cité ...).

La création de l'Externat «scolaire» au Foyer de la Jeunesse Charles Frey, s'est faite sous l'impulsion du directeur François BECK. Une fois le projet déposé à la DDASS, le Ministère de la Santé a approuvé le plan de rénovation du Foyer Charles Frey le 23 juillet 1980 et la création de deux classes d'adaptation à l'intérieur de ses murs. Dès mars 1982 deux étapes prévoient l'installation d'une première classe de douze places en septembre et d'une seconde de douze autres places en 1983 pour atteindre un total de 24 élèves. Un 1^{er} poste d'instituteur est créé en 1983 pour la 1^{ère} classe grâce à une convention avec l'Éducation nationale et l'ouverture d'un 2^{ème} poste devient possible grâce à l'affectation d'une éducatrice spécialisée ayant l'expérience de l'enseignement dans les classes de S.E.S. (Section d'Enseignement spécialisé).

Peu après, à côté de ces deux classes d'enseignement internes sont créés deux groupes de douze «externes» chacun, accueillant en journée uniquement des enfants en difficultés momentanées ou ne nécessitant pas le placement. Ils sont scolarisés dans les établissements primaires ou secondaires du quartier.



Les footeux des années 80



L'équipe des «Mercredis du Goût»

Les élèves lauréats du Concours de sécurité routière



Ces groupes ont aussi pour fonction de servir de relais entre l'entrée ou la sortie de l'internat. Au final, l'Externat représentait alors un nouveau type de prise en charge de 48 places dont l'ouverture correspondait parfaitement au contexte social de l'époque.

En effet, sa création avait été principalement motivée par :

- l'évolution du pouvoir des familles et la nouvelle attention portée au bien-être de l'enfant
- la difficulté de retirer dorénavant un enfant sans son consentement et celui de ses parents
- la volonté des pouvoirs publics de diminuer le placement en internat, celui-ci se faisant en dernier ressort ; le placement étant considéré comme une «mauvaise solution» d'où cette non-acceptation générale de l'internat par l'opinion publique, les services sociaux eux-mêmes, les familles et les enfants.
- la prise de conscience des « dangers psycho-affectifs » induits par la séparation due au placement en internat (vide affectif, coupure de l'enfant avec le milieu familial et social).

La création des Appartements

Dès septembre 1981, un groupe d'adolescents (le Grenier) est fermé au 3^{ème} étage du bâtiment pour permettre «arithmétiquement» la création de 3x3 places en appartements extérieurs répartis sur Neudorf. Cette innovation de taille permet désormais à neuf adolescents de bénéficier d'un suivi éducatif assuré par trois éducateurs spécialisés, de disposer d'une allocation forfaitaire personnalisée afin de mieux appréhender l'avenir en faisant l'apprentissage de l'autonomie.

Avec ce nouveau secteur, l'établissement met fin à son ancien mode de sortie des adolescents qui consistait soit à un transfert direct de ces derniers vers un foyer de jeunes travailleurs soit à les «lâcher» directement sans préparation ni soutien dans la vie sociale de la cité.

1985 - L'autonomie de l'établissement

Par effet de la loi du 30 juin 1975, relative aux institutions sociales et médico-sociales l'établissement est érigé en établissement public communal autonome à compter du 1^{er} juillet 1985. En conséquence les Hospices civils de Strasbourg lui restituent officiellement ce qui reste du patrimoine confié à leur gestion depuis 1796. Ce nouveau statut, cette autonomie financière



retrouvée et la possibilité d'administrer ses biens propres vont enfin lui permettre d'accélérer la réalisation du plan de rénovation agréé par le Ministère de tutelle en 1980 et d'«humaniser ses services». L'établissement commence rapidement les travaux indispensables à son bon fonctionnement et 20.000.000 de francs sont investis de 1986 à 1995.

Mais, malgré le coût élevé de ces investissements, l'analyse ultérieure de l'audit démontrera que l'établissement a produit, à son insu, des lourdeurs liées à sa taille et à une trop grande concentration de ses services sur un même site.

Dans les années 90, le Foyer est géré par un Conseil d'administration présidé par le Maire ou son représentant et dirigé par un directeur nommé par le Ministère de la Santé et/ou des Affaires sociales.

Il compte :

- trois services d'Internat : les petits (2 groupes de 12 mixtes), les préadolescents (2 groupes de 12 filles et 2 de 12 garçons) et les adolescents (1 groupe de 12 filles et 1 de 12 garçons – deux appartements intérieurs et trois appartements et studios hors les murs pour une douzaine de places)

- un service d'Externat dans ses murs composé de deux classes et de deux groupes d'enfants externes.

Quatre chefs de service encadrent des équipes de trois éducateurs par groupe. Un chef de bureau dirige le service administratif en voie de développement vu le passage à l'autonomie et un économe veille au bon fonctionnement de la maison et des

services généraux (atelier, cuisine, entretien de l'ensemble des locaux, travaux ...).

Parmi le personnel figurent aussi : quatre psychologues employés à mi-temps, un psychiatre, un pédiatre et un médecin du travail tous trois vacataires, une infirmière et une aide-soignante qui assurent un service de soins permanent (avec alitement si nécessaire) et une bibliothécaire chargée des bibliothèques enfants et adultes. Un premier espace destiné aux parents est aussi créé.

Les réunions pluridisciplinaires se tiennent le lundi matin et le vendredi après-midi. Tous les vendredis en fin d'après-midi, un «café» réunit à l'Amicale l'ensemble du personnel de façon conviviale où toutes sortes d'informations sanitaires, culturelles, sportives et autres sont transmises.

Les activités culturelles et sportives se pratiquent surtout au sein de l'établissement. Le personnel anime, en fonction de ses compétences et de façon transversale, de nombreux ateliers (foot, canne d'arme, planche à voile, escalade, modern jazz, arts plastiques, peinture sur soie, poterie, menuiserie, vélos, lecture, rédaction du Bulletin du FCF et du P'tit Frais, vidéo-club, bio-club, mercredis du goût, Prépa École de conduite ...). Durant les congés scolaires les jeunes partent aussi en camps avec leurs éducateurs. En été, les séjours sous tentes ou en hébergement durent près d'un mois et la maison de vacances de Dabo est occupée en toutes saisons.

En 1996, le Foyer édite son premier livret d'accueil rédigé sous la houlette d'une directrice stagiaire et élabore dès 1998 un projet d'établissement qui envisage de nouveaux travaux à l'intérieur, l'extérieur venant d'être totalement refait. Ce projet évoque aussi le recrutement d'assistantes maternelles, un service infirmier prioritairement axé sur l'éducation sanitaire et la prévention et la transformation de la bibliothèque en service culture et communication avec accès aux nouvelles technologies et à internet.

2002 - Un établissement en crise

En 2002, le Foyer de la Jeunesse traverse une profonde crise institutionnelle consécutive à des actes de maltraitance très graves au sein de l'école ce qui entraîne une période d'intérim de direction de cinq ans. La rotation du personnel plus qu'inquiétante durant cette même période et la nouvelle restructuration du



Atelier peinture sur soie

Les Fleurs du Carnaval



bâtiment débutée à l'automne 2002, ajouteront à la confusion générale d'autant que la première tranche des travaux qui doit aménager les sous-sols et cave en «rez-de-jardin» pour accueillir les bureaux de l'administration, des chefs de services éducatifs et des salles de réunion ne pourra pas être complètement achevée en raison de nombreuses malfaçons.

2003 - Rapport de diagnostic

Un rapport intitulé «Rapport de diagnostic juin 2003» va être à l'origine de la profonde restructuration de l'établissement. Ce diagnostic commandité par le Président du Conseil général, le Préfet du Bas-Rhin et le Maire de la ville de Strasbourg fait suite à l'affaire de maltraitances et traite principalement de la qualité du service tout en abordant trois domaines principaux: le cadre institutionnel, le parcours individuel des enfants et le positionnement de l'institution dans le dispositif départemental de la Protection de l'Enfance.

Pour mémoire, l'établissement et le Conseil général avaient signé une Convention en 1995 puis donné leur accord en 1999 pour les travaux de restructuration. Il s'agissait d'une approche architecturale globale avec la mise aux normes du bâtiment, la refonte de l'accueil, la création d'un véritable lieu d'accueil parents-enfants et le réaménagement complet de l'hébergement. Dès septembre 2002, en pleine crise institutionnelle, les premiers travaux avaient été déjà engagés.

De son côté, le Conseil général avait décliné un plan d'actions en faveur de l'enfant et de la famille dans son Schéma départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'élaboration de tableaux de bord permettant d'en assurer le suivi et la mise en oeuvre. Véritable instrument d'analyse, ce schéma servait à apprécier la nature, l'ampleur et l'évolution des besoins de la population dans ce secteur et s'appuyait sur les bilans réalisés à propos de l'offre sociale et médico-sociale existante. Une fois cet état des lieux établi, il formalisait les perspectives et les objectifs de développement de cette offre. Pour ce faire, des projets avaient été élaborés en concertation avec les acteurs de terrain afin de rationaliser le travail effectué et d'en améliorer l'efficacité. Le Foyer de la Jeunesse Charles Frey entrait pleinement dans le champ de compétences prioritaires de la Protection de l'Enfance. La convention signée définissait déjà ses missions et les modalités de prises en charge des jeunes qu'il était autorisé à accueillir.

Tout en analysant la problématique de l'établissement, le rapport de diagnostic 2003 fait état de ses points positifs.

Les atouts relevés sont principalement :

- la diversité de son offre de service
- sa situation géographique centrale et sa possibilité d'accueil des jeunes de l'ensemble de la CUS
- son externat, avec ses 48 places, reconnu comme un dispositif



Exposition sur l'UNESCO et les Droits de l'Enfant

permettant des mesures d'assistances éducatives tout en évitant souvent le placement en internat

- sa stabilité et sa capacité à faire face aux situations complexes d'enfants et d'adolescents en faisant l'économie des crises institutionnelles habituelles
- la stabilité de ses professionnels majoritairement qualifiés et expérimentés à conduire un travail éducatif
- la vision positive du Foyer portée par les usagers et les services qui les orientent ou les placent
- sa dynamique et ses liens avec les anciens pensionnaires et amis, à travers ses associations : l'Association des Anciens Elèves et la Société des Amis.

Mais, le rapport de diagnostic démontre aussi une baisse dans les demandes d'admission et le déficit affiché à l'internat de 92 enfants pour 109 places disponibles. Aussi le comité de pilotage s'est-il interrogé sur l'intérêt de conserver en l'état une capacité d'accueil sous utilisée.

De son côté, le Conseil général du Bas-Rhin, dans le cadre de son plan d'actions en faveur de l'enfant et de la famille, en a souhaité l'augmentation pour répondre à l'accroissement du nombre d'enfants placés en établissements et limiter ainsi les placements hors département faute de places suffisantes.

La réflexion conjointe entre les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Foyer départemental de l'enfance et l'établissement et la non-ouverture de deux établissements supplémentaires dans le secteur associatif ont permis d'aboutir, dans un délai relativement court d'une année, à cette modification de la capacité d'accueil.

Par la suite, le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) dans sa séance du 20 septembre 2006 entérinera l'augmentation de 157 à 184 places, suite aux bilans établis par les services du Conseil général à propos de l'offre sociale et médico-sociale existante.

Aussi, suite à ce rapport de diagnostic, l'établissement a :

- redéfini son fonctionnement interne
- augmenté sa capacité d'accueil et créé un groupe spécifique le Relais destiné aux enfants scolarisés dans des institutions spécialisées dépourvues d'hébergement
- mené des actions de prévention en direction des familles en supprimant "l'Externat" intra-muros et en ouvrant trois groupes appelés "Accueil de Jour" situés respectivement à Neudorf, à la Meinau et à Cronembourg
- créé un accueil parents-enfants (APE), un service éducatif en milieu familial (SEMF) et deux postes d'accompagnement spécifiques (PPAS)
- restructuré ses locaux au regard des contraintes réglementaires
- redéployé, après accord avec l'Education nationale, ses deux classes dans les écoles élémentaires du quartier. L'objectif étant de supprimer en son sein des classes entièrement réservées aux enfants défavorisés afin de mieux les intégrer dans le système scolaire normal
- changé l'effectif des groupes qui sont désormais mixtes et réduits à dix enfants excepté pour le Relais où ils sont huit
- augmenté le nombre des éducateurs par groupe : en moyenne cinq éducateurs à l'internat, quatre dans les services extérieurs
- affecté une maîtresse de maison à chaque groupe d'internat
- ouvert l'établissement sur l'environnement, la majeure partie des loisirs se pratique désormais hors les murs.

Ces différents points constitueront la base du Projet d'établissement rédigé par la suite en 2005.

2004 - Le nouveau Schéma d'Offre de Service

En 2004, le nouveau Schéma d'Offre de Service issu de la réflexion, conduite par le comité de pilotage réunissant le Conseil général du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et le Foyer de la Jeunesse Charles Frey, précise le positionnement de l'établissement et son offre de service future dans les dispositifs de l'action sociale du département et de la ville de Strasbourg.

Ce document trace les évolutions de l'établissement pour les années à venir en :

- affirmant sa vocation départementale
- l'intégrant dans le développement d'un «Pôle public» avec le Foyer départemental de l'enfance
- qualifiant son offre de service avec l'augmentation de sa capacité d'accueil et les modes de prises en charge
- développant les actions de prévention en direction des familles en lien avec l'État et la Ville.

Vers un secteur public fort

Le Conseil d'Administration du Foyer approuve ce Schéma d'Offre de Service dans son Projet d'Établissement 2005. Le Schéma consiste à mettre en oeuvre un "Pôle public" fort, face à un secteur associatif très important. Il regroupe le Foyer de la Jeunesse

Accueil de Jour en maison individuelle à Cronembourg.



Charles Frey, le Foyer départemental de l'enfance et le service de Protection de l'Enfance du département. Il facilite la mise en œuvre de nouvelles orientations en matière de prises en charge, participe directement à l'identification de la problématique sociale du territoire et favorise le travail en réseau. Il offre ainsi à la Protection de l'Enfance un outil de poids : deux établissements publics destinés à accueillir des enfants. Ce pôle public doit avoir un effet d'entraînement sur les autres structures et les inciter à faire évoluer leurs offres de service et leurs pratiques de collaboration.

Vers un travail en réseau

Des réunions sont organisées entre les deux établissements publics en vue d'une meilleure coopération et d'un travail éducatif complémentaire, leur mission commune étant d'aider et protéger les enfants en danger avec des problématiques relativement comparables, tels que la maltraitance, la souffrance et l'abandon. Les enfants sont pour la plupart originaires de la communauté urbaine de Strasbourg.

Ces réunions définissent :

*** La répartition des missions et compétences propres à chaque structure**

- le Foyer départemental de l'enfance, pivot de l'accueil d'urgence et de régulation de l'Aide sociale à l'enfance, accueille temporairement des jeunes afin de déterminer et de proposer la prise en charge la plus adaptée à leur situation. Il n'a pas vocation à héberger les enfants au-delà d'une période d'observation et d'orientation de six à douze mois.

- le Foyer de la Jeunesse Charles Frey admet les enfants orientés en son sein, les prend en charge dans un de ses multiples services et a pour objet de favoriser leur épanouissement personnel, psychologique, scolaire, professionnel et social afin de leur permettre soit un retour en famille soit l'accès à l'autonomie pour les plus âgés.

*** La recherche d'une continuité éducative**

La spécificité de chaque établissement et leur rapprochement doivent dorénavant permettre de faciliter la prise en charge des jeunes et assurer une réelle continuité éducative.

*** Le développement technique, la mutualisation des compétences et la mobilité du personnel**

Ce rapprochement doit permettre le développement des échanges entre les professionnels, d'établir des programmes de formation continue communs et faciliter les mutations.

En 2004, ce projet de coopération renforcée inter établissements a été particulièrement soutenu par le directeur du Foyer de l'Enfance qui a assuré l'interim du Foyer Charles Frey. Ce partenariat s'est poursuivi par la suite entre les différents directeurs des deux structures.

Projet d'Établissement 2005

En 2003, le Conseil d'Administration de l'établissement entérine l'aide technique d'un cabinet conseil pour l'écriture d'un Projet d'Établissement. Un groupe de travail, composé de l'équipe de direction et d'un éducateur par secteur, est constitué. Au fur et à mesure, cette démarche, qui s'est développée dans l'établissement, s'est révélée être un bon outil de communication interne qui a permis de dépasser les dysfonctionnements antérieurs et d'insuffler une nouvelle culture institutionnelle.

Cette commande du Conseil général a finalement :

- mobilisé tout le personnel autour de l'approche «Besoin et Offre»
- invité l'établissement à faire preuve de créativité dans ses offres de services
- développé un management plus dynamique des équipes répondant à la fois au triple défi de la conformité, de la qualité et de l'innovation.

Ce projet d'établissement qui date de 2005, a été rédigé par «Techné Conseil» suite à l'Audit mené au sein du Foyer et porte en page de garde la mention «Document interne».

Malheureusement il est resté à l'état d'ébauche et n'a jamais été ni finalisé, ni revu, ni même réactualisé jusqu'à 2016.

2007 - Changement de collectivité de rattachement

Au 1er janvier 2007 le Foyer de la Jeunesse Charles Frey, toujours établissement public autonome, passe de "vocation communale" à "vocation départementale".

Ce nouveau statut n'entraîne pas de modifications majeures malgré le changement dans la composition de son Conseil d'administration désormais présidé par le Président du Conseil général ou son représentant.

En effet :

- il reste autonome dans son fonctionnement et son organisation, ce qui lui assure de maintenir son identité propre

- il conserve la gestion de son patrimoine et de son personnel qui relève toujours de la fonction publique hospitalière; aucun bien ou personnel, n'étant mis à sa disposition par le Conseil général du Bas-Rhin
- il est toujours soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables et les modalités de financement par le Conseil général du Bas-Rhin sont inchangées.

L'établissement en 2017

Le Foyer de la Jeunesse Charles Frey est actuellement la plus importante M.E.C.S. du département. Il accueille des filles et garçons de 3 à 20 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, service du Conseil départemental, sur ordonnance du Juge des Enfants ou par l'intermédiaire d'un protocole d'accueil provisoire établi avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Depuis le 20 septembre 2006, le CROSMS d'Alsace (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) a autorisé une extension de 30 places lui assurant un agrément de 184 places. En 2016, un redéploiement interne de 10 places d'internat en 22 places d'Accueil de jour, porte sa capacité à 196.

Dans le cadre de sa mission de service public de protection de l'enfance, l'établissement propose une offre de services très diversifiée. Les objectifs sont toujours de protéger les enfants des difficultés familiales, sociales, affectives et psychologiques qu'ils connaissent à un moment de leur parcours et de leur permettre un développement social, intellectuel et affectif afin de favoriser, chaque fois que cela est possible, leur retour en famille ou le cas échéant leur autonomie.

L'établissement est géré par un Conseil d'administration présidé par Monsieur Jean-Philippe MAURER, Vice-président du Conseil départemental. Il est dirigé actuellement par Madame Fanny BASILLE nommée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Elle est entourée d'une équipe de cadres socio-éducatifs et administratifs, d'un service médical, psychologique et paramédical, d'un service administratif et comptable et de divers services techniques et logistiques.



Création réalisée par les enfants de l'Accueil de Jour de Neudorf pour la pochette du Livret d'Accueil

Conformément aux derniers textes législatifs, le Foyer de la Jeunesse a rédigé son livret d'accueil remis aux intéressés lors de l'admission et une charte éthique à laquelle adhère obligatoirement l'ensemble des membres du personnel.

D'autre part, il a aussi édité en 2013 le résultat de son évaluation interne et de son plan d'amélioration de qualité qui a été suivi, comme il se doit, d'une évaluation externe.

Quant au nouveau projet d'établissement, la nouvelle feuille de route du Foyer, il devrait être publié début 2017 quasiment en même temps que cet ouvrage.



Dessin de Caroline Schall
qui figure sur la couverture de l'Évaluation interne

LES SERVICES DU FOYER DE LA JEUNESSE

L'ensemble des services de l'établissement est placé sous l'autorité de la Directrice qui est chargée de la préparation et de l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

La Directrice est responsable de la gestion administrative, financière, humaine et logistique de l'établissement et le représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Elle s'appuie sur les instances représentatives du personnel (CTE – CHSCT) et tient compte de l'avis des usagers via le Conseil de vie social (CVS).

Elle est le garant du Projet d'établissement et des Projets personnalisés individualisés (PPI) des enfants accueillis et assure leur santé, leur sécurité et la qualité de leur prise en charge.

Elle s'appuie sur l'équipe de direction composée :

- d'une Attachée d'Administration Hospitalière qui gère les services administratifs et techniques
- de cadres socio-éducatifs qui assurent des responsabilités organisationnelles et hiérarchiques concernant les enfants et les parents et qui managent les équipes au sein de leur service
- de psychologues qui interviennent tant auprès des enfants, des familles que du personnel.

Les services éducatifs

Chaque service éducatif est composé d'une équipe pluridisciplinaire comprenant : un cadre socio-éducatif, un psychologue, du personnel éducatif (assistants socio-éducatifs, moniteurs éducateurs, éducateurs de jeunes enfants, stagiaires, apprentis... titulaires ou contractuels et des assistants familiaux diplômés ou non).

Accueil de Jour (AJ)

Ce service accueille les enfants uniquement en journée, du lundi au vendredi. Le transport des enfants est quotidiennement assuré par une navette entre le domicile des parents et l'accueil de jour. Ce service comprend trois unités d'accueil de 10 enfants âgés de 5 à 12 ans situés à Neudorf, à la Meinau et à Cronenbourg et deux accueils de jour réservés aux collégiens situés l'un à Haguenau l'autre au centre de Strasbourg.

Service Éducatif en Milieu Familial (SEMF)

Ce service a été créé le 23 juin 2005 et ouvert en septembre. C'est un nouveau mode de prise en charge, une alternative au placement à temps complet, un soutien renforcé à la parentalité et une adaptation aux besoins de l'enfant et de sa famille. Les éducateurs interviennent :

- directement au domicile des jeunes puisqu'ils continuent à vivre chez leurs parents
- dans les établissements scolaires et les différents lieux susceptibles d'accueillir le jeune.

Accueil Familial (AF)

Créé en 2004, ce service a régulièrement agrandi sa capacité d'accueil. Placés au Foyer Charles Frey les enfants, dont l'âge varie de quelques mois à 18 ans, sont accueillis au domicile d'assistants familiaux salariés de l'établissement, sur la base de l'ordonnance judiciaire et d'un projet individuel. Il s'agit donc d'une prise en charge plus individuelle qu'en internat, le Foyer servant aussi de relais entre la famille d'accueil et les parents.

Accueil Parents-Enfants (APE)

L'Accueil Parents Enfants est un service transversal. C'est un lieu d'accueil pour les parents et les enfants confiés à l'établissement qui ne peuvent se rencontrer hors d'un cadre médiatisé permettant ainsi aux parents d'exercer leurs droits de visite et de favoriser la relation avec leur enfant.



Accueil Parents-Enfants

Les services avec hébergement

L'internat est le mode de placement le plus ancien au sein du Foyer mais les conditions de vie à l'internat ont bien changé. Les groupes sont désormais tous mixtes et composés en général de dix jeunes qui disposent depuis la restructuration de plus d'espaces communs (un étage par longueur d'aile) et de chambres individuelles équipées de douche.

Il regroupe plusieurs unités :

- **le secteur de la Petite Enfance** composé de deux groupes d'enfants âgés de 3 à 8 ans.

- **le secteur Enfance** composé :

- * du Relais - 8 enfants âgés de 6 à 14 ans qui relèvent d'une notification MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

- * de deux groupes Séjour - enfants âgés de 6 à 14 ans

- **le secteur Adolescents** avec deux groupes de jeunes âgés de 14 à 18 ans

- **le secteur Appartements-studios** créé dès 1981 qui s'adresse aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 16 à 20 ans. Il a pour objectif principal de les accompagner dans leur accession à l'autonomie.

Les services du pôle transversal

- **le PPAS** - Projet Particulier et Accompagnement Spécifique qui existe depuis 2011 et qui consiste :

- à accompagner individuellement un jeune selon un projet établi en concertation avec l'équipe demandeuse

- à organiser des rencontres fratries

- **le PASEF** - Projet d'Accompagnement Spécifique Emploi Formation créé en janvier 2012 qui a pour mission d'accompagner les jeunes (14-20 ans) dans leur démarche de projet professionnel et de les aiguiller vers les partenaires compétents dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Le Service culture et communication

Ce service qui a été créé en 1989 regroupait jusqu'à 2013 la bibliothèque des jeunes - CDI, la bibliothèque du personnel destinée à la formation continue et les Archives historiques, éducatives et administratives. Depuis 2015, ce service dénommé «Culture et Communication» est composé de deux espaces distincts l'un destiné aux jeunes (au 1^{er} étage) l'autre aux adultes (ancien réfectoire du personnel) géré par deux personnes différentes.



9 mars 2016 inauguration de la bibliothèque pour enfants subventionnée par l'Association des Anciens et la Société des Amis.



Les services administratifs

- le Bureau des Ressources Humaines chargé de la gestion de l'ensemble du personnel, de la paie en liaison avec le CRIH (Centre Régional d'Informatique Hospitalière, de la Formation continue, du CGOS (Centre de gestion des Œuvres Sociales) et des Domaines
- le Service financier chargé des commandes et achats et du suivi comptable de l'ensemble des dépenses en relation avec la Trésorerie des Hospices civils et de la Régie
- le Secrétariat éducatif chargé de la gestion des dossiers des usagers et des comptes-rendus des instances
- l'Accueil du public assuré en journée par du personnel administratif et la nuit par des veilleurs.

Le service médical et paramédical

Ce service qui a une mission générale de vigilance médicale, de garantie de soins individualisés et de protection sanitaire de la collectivité regroupe un pédiatre et un psychiatre vacataires, une puéricultrice et une équipe paramédicale de vacataires composée : d'une diététicienne, d'une psychomotricienne et de deux orthophonistes.

L'infirmier n'a plus d'alitement. En cas d'urgence, on fait appel à SOS Médecins.

Bureau du Pédiatre



Les services techniques et logistiques

La cuisine

Ce service est actuellement en cours de restructuration. La cuisine est ouverte 365 jours par an. Les menus sont élaborés en commission avec la participation du personnel. Tous les repas sont pris dans les groupes; le petit-déjeuner complet est préparé par les maîtresses de maison qui organisent aussi le déjeuner.

L'atelier

Les agents de l'atelier veillent au bon fonctionnement et à la maintenance des locaux, des espaces verts et du parc automobile. Ils effectuent les travaux d'entretien, de réparation et de réfection et sont chargés des relations avec les différentes entreprises intervenant dans l'établissement pour des travaux plus importants.

Les services généraux

L'équipe est composée d'une lingère chargée de la gestion du gros linge et de quatre agents affectés au nettoyage des locaux communs.

Dans chaque groupe, une maîtresse de maison est responsable de l'entretien et de l'hygiène des locaux, de la gestion du petit linge des enfants et de certains repas. Par sa présence quotidienne elle participe à l'éducation des enfants.

Espace de jeux «Petite Enfance»



2017 - une vie quotidienne profondément changée

